

## L'ECHO DE SAINT ROMAIN en GIER N°7 - AVRIL 2022



Chères saint Romanaises, Chers Saint Romanais,

Le printemps est déjà là et avec lui l'arrivée des beaux jours ce qui est bienvenu pour le moral de tous, plutôt mis à rude épreuve ces derniers mois. Cette période aura été marquée par votre bienveillance et nous tenons à remercier Monsieur David Moreira qui a mis en place deux campagnes de vaccination au sein du village. Nous souhaitons aussi saluer et remercier votre implication et votre participation lors de la récolte de dons pour le soutien aux civils ukrainiens. Ce sont plus de 50 cartons que nous avons livrés à l'association Ukraine urgence. Elle s'est chargée de les acheminer jusqu'en Ukraine.

Parce que cela nous a beaucoup manqué à tous de pouvoir nous réunir, les élus ont décidé de désormais proposer à nos aînés deux instants forts dans l'année : le repas de fin d'année aura lieu au printemps et pour célébrer les fêtes de fin d'année, le colis sera distribué autour d'un moment convivial en décembre.

Maintenant que les activités des enfants ont pu reprendre normalement, en concertation avec les enseignants, un budget de 1500 euros a été débloqué pour permettre l'acquisition de divers jeux. Il est important que ce type d'équipement soit renouvelé en partie annuellement pour lisser les dépenses et surtout permettre un maintien en bon état.

Nous avons aussi vu notre coiffeuse ambulante s'installer et il semble que vous l'ayez chaleureusement accueillie.

Enfin, après plusieurs mois difficiles liés à l'absence de secrétaire en mairie, nous avons embauché Émilie à mi-temps qui fait preuve de grande volonté et de détermination pour vous servir.

Le temps semble enfin reprendre son droit chemin et c'est avec beaucoup de joie que nous avons partagé votre implication et votre participation au cours de cette période. Votre solidarité et votre bienveillance sont un modèle à suivre...

**Virginie OSTOJIC**

## CE QU'IL SE PASSE DANS LE VILLAGE

### Distribution des colis de nos aînés

C'était dans la bonne humeur qu'en cette fin d'année 2021, les colis ont été remis aux aînés en mairie.



Les élus ont tenu à apporter un peu de joie en cette fin d'année encore marquée par la crise sanitaire.

Nous tenons à remercier Mme Geneviève Nicolas pour ses magnifiques gnomes de Noël, gentiment prêtés pour la décoration de la salle.



Devant l'accueil favorable et le plaisir de chacun à discuter quelques minutes, la distribution continuera de se faire en mairie cette année.

### Repas des aînés

La crise sanitaire nous a enseigné qu'il est heureux de partager du temps ensemble. Ainsi, les élus ont décidé de vous proposer deux événements par an, le repas des beaux jours et le colis de fin d'année.

**Mercredi 22 juin 2022 : à la salle du Stade**

\*Si vous êtes un saint romanais né avant 1954, et que vous n'avez pas reçu votre invitation, veuillez contacter la mairie

### ELECTION PRESIDENTIELLE

Bien que l'actualité ait été monopolisée par une crise du COVID, puis d'une crise Ukrainienne, nous allons élire notre nouveau président de la république. Cette année, les dates sont les suivantes :

**Premier tour : dimanche 10 avril 2022**

**Second tour : dimanche 24 avril 2022**

**Les 2 tours se déroulent de 8h00 à 19h00.**

La municipalité a distribué les cartes d'électeurs dans vos boîtes aux lettres, si vous ne l'avez pas reçu vous êtes invités à vous rapprocher de la mairie.

### UKRAINE

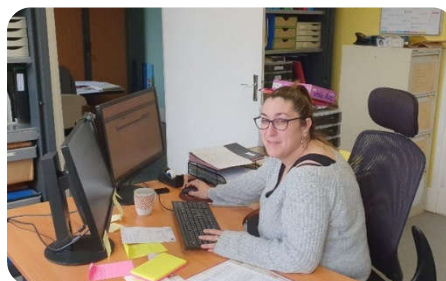
Un énorme élan de solidarité, comme on les aime les voir à Saint Romain en Gier.

De nombreuses affaires ont pu être récupérées pour être envoyées aux ukrainiens (dans le dénuement le plus total). Des volontaires Saint Romanais ont accueilli les dons en mairie, pour les ranger avec précaution dans des cartons facilitant les envois.



En début de semaine notre premier adjoint et notre employé communal emmenaient tous ces cartons bien remplis au centre de tri et d'envoi de Vénissieux pour un départ rapide en Ukraine.

### SECRETARIAT de la MAIRIE



Depuis le début d'année, de l'aide est arrivée au secrétariat de la mairie. En effet EMILIE MORAND a

rejoint l'équipe municipale pour apporter toute son aide au sein de la mairie.

### VACCINATION COVID

Devant les problèmes pour pouvoir se faire vacciner rapidement pour la 3<sup>ème</sup> dose, la mairie avait organisé 2 séances de vaccination au cabinet

médical grâce au concours de Mr Moreira du Barmont, pharmacien à Saint Etienne. Et ce n'est pas une population de 7 à 77 ans qui a pu en bénéficier, mais une douzaine de personne de 14 à 88 ans qui ont eu à Saint Romain en Gier une dose de Pfizer, sans avoir eu à se déplacer jusqu'à un centre de vaccination éloigné.



La municipalité tient à remercier Mr Moreira pour son engagement et son aide, non seulement pour cette vaccination mais aussi pendant toute cette période difficile de crise sanitaire.

### EQUIPEMENT SPORTIF DE L'ECOLE

En concertation avec le directeur de l'école, la mairie va procéder à l'achat d'équipement sportif et de détente pour les enfants de l'école : ballons, filets, raquettes de ping pong, trottinettes et vélos sont au programme de cette année.

### CIMETIERE

Vous avez dû voir fleurir ces petits panneaux sur quelques tombes du cimetière.



Ce n'est pas dû à l'arrivée du printemps mais à une procédure de reprise de tombes à l'état d'abandon engagée par la mairie. En effet, certaines tombes, n'étant plus entretenues depuis des années, vont être reprises par la mairie dans le cadre d'une procédure stricte. Ce n'est pas par manque de place comme dans les grands cimetières comme la Guillotière car d'après nos projections actuelles, nous avons de la place pour un peu moins d'un siècle ; mais ils nous tient à cœur que le cimetière soit décent et entretenu.

### COIFFEUSE

Depuis mi-mars, nous avons le plaisir de recevoir madame Samira Ndour dans son salon itinérant.



Avec plus de 20 ans d'expérience « MONSIEUR MADAME COIFFURE » vous accueille avec ou sans rendez-vous. Le Salon est sur Saint Romain en Gier le mercredi de 9h00 à 15h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00.



06 51 30 32 61



MADAMEMONSIEURCOIFFURE

### COMMEMORATION LOUIS PINGON



Le samedi 23 avril 2022 de 15h00 à 16h30 sur la place de la mairie, nous rendrons hommage à Louis Pingon.



## INSCRIPTION SCOLAIRE

Si vous avez un enfant né en 2019, vous êtes invités à vous rapprocher du directeur de l'école, ceci afin d'effectuer dès à présent son inscription pour la rentrée de septembre 2022.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, si vous connaissez des personnes (habitants de la commune) (et) souhaitant inscrire leur enfant à l'école Louis Pingon de Saint-Romain en Gier (pour les enfants nés en 2019).

Les enfants déjà inscrits à l'école n'ont pas besoin d'une nouvelle inscription, elle est reconduite automatiquement chaque année.

Les familles peuvent contacter le directeur de l'école soit par mail ( [0690808d@ac-lyon.fr](mailto:0690808d@ac-lyon.fr) ) ou par téléphone (04-72-24-50-00) afin de convenir d'un rendez-vous.

## Un WEEK END de PENTECOTE en MUSIQUE



Pour cette sortie du COVID, une petite fête s'impose. Mike et Seb organisent pour le Week end de pentecôte dans le cadre sympa au lac de la Bricotte :

### **Festival de musique de la Bricotte Samedi 4 juin et Dimanche 5 juin 2022.**

Dans l'après-midi, on trouvera une exposition de motos et de voitures et diverses animations (sympas) centrées sur ces belles mécaniques



Une restauration et une buvette seront organisées sur place  
Et pour finir les deux journées en apothéose, un concert chaque soir avec des groupes locaux comme les Tempiliers , Don Papa...

## 51 ans de MARIAGE



"le bonheur ne se raconte pas, il se vit, c'est ce que nous faisons depuis 51 ans, et nous le faisons très bien"

La municipalité félicite les jeunes époux pour leurs Noces d'Anis et leur souhaite encore beaucoup d'anniversaire de mariage.

## LA Phase PADD du PLU

### Où en est la procédure ?

La communauté d'agglomération de Vienne-Condrieu, sur la demande de la commune de Saint-Romain-en-Gier, a engagé en janvier 2020 une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2006.

La première phase a consisté en l'établissement d'un diagnostic territorial qui traite de nombreuses thématiques afin d'avoir une vision précise de la commune : les contextes géographique, administratif et réglementaire, l'état initial de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, paysage), les activités humaines (démographie, habitat, activité économique, agriculture, tourisme, risques et nuisances) et la dynamique urbaine (évolution de l'urbanisation, paysage et fonctionnement urbain). Cette phase a comporté plusieurs réunions de travail avec les élus, des visites de terrain et la tenue d'une réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées (services de l'Etat, du département, syndicat du SCoT des Rives du Rhône, communauté d'agglomération de Vienne-Condrieu, chambres consulaires, etc..). Ce diagnostic a également été présenté aux habitants lors d'une réunion publique qui s'est tenu le 1er juillet 2021.

La phase suivante a été celle de l'élaboration du projet de territoire (Projet d'Aménagement et de

Développement Durables ou PADD). Ce projet se base sur les enjeux identifiés durant la phase de diagnostic et définit les orientations générales retenues par la municipalité en termes d'urbanisme, d'aménagement, d'équipement, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, d'activité économique, de limitation de consommation foncière. Pour chacune des orientations sont fixés des objectifs, déclinés en actions. Le PADD est l'épine dorsale du PLU. Il sert de guide pour l'établissement de la partie règlementaire du PLU. Les grandes orientations du PADD ont été présentées aux personnes publiques associées en octobre 2021. Le projet a été débattu au sein du conseil municipal puis du conseil communautaire mi-novembre 2021.

L'étape en cours est la phase règlementaire qui a pour but de définir précisément :

- le document graphique, qui découpe le territoire en différentes zones et secteurs,
- le règlement écrit qui définit les occupations du sol qui sont interdites ou autorisées dans chaque zone et secteur ainsi que les règles à respecter : implantation, hauteur, emprise au sol, aménagements extérieurs, aspect des constructions, stationnement, raccordement aux voies et aux réseaux, éventuellement servitude de mixité sociale ou fonctionnelle,
- les orientations d'aménagement et de programmation, qui définissent des principes d'aménagement plus précis pour les secteurs stratégiques identifiés. Elles peuvent également être thématiques et définir des principes à respecter en matière de bioclimatisme, d'intégration paysagère, de traitements des eaux pluviales ou des franges urbaines, etc...

Le règlement doit prendre en compte toutes les contraintes (PPRi du Gier, travaux de protection et de renaturation prévus par le Syndicat mixte du Gier Rhodanien, aléas mouvements de terrain, ...), les évolutions législatives et les évolutions administratives.

Cette phase a débuté à l'été 2021 et a été menée en parallèle avec la finalisation du PADD. Le travail règlementaire a permis de compléter et de préciser certains objectifs du PADD.

### **Quelles sont les grandes zones du PLU ?**

Le document graphique définit 4 grands types de zones : urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N).

La **zone U** correspond aux secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

La **zone AU** correspond aux secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation. La présence de voies ouvertes au public et de réseaux (eau, électricité et, le cas échéant, assainissement) à de capacité suffisante la périphérie immédiate d'une zone AU, permet d'autoriser les constructions soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone. Dans le cas où les voies et réseaux en périphérie immédiate de la zone sont insuffisants, son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme.

La **zone A** correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

La **zone N** correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- Soit de leur caractère d'espaces naturels =>soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
- Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

### **Comment se compose un règlement ?**

Le règlement décrit, pour chaque zone définie dans le document graphique, les dispositions réglementaires applicables. Il s'articule autour de 3 grands chapitres :

- la destination des constructions, l'usage des sols et les natures d'activité.
- les prescriptions concernant les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères.
- les attentes en termes d'équipements et réseaux.

Le règlement comprend également des dispositions concernant les risques identifiés sur la commune (inondation, mouvements de terrains,

retraits et gonflements des argiles, etc...) ou les servitudes à prendre en compte (nuisances sonores, canalisations de transports de matières dangereuses, ...).

### **Qu'est-ce qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation ?**

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent, sur des terrains que la commune considère, dans le cadre de son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), comme stratégiques, de maîtriser les aménagements qui pourraient être faits en cas de cession du terrain en vue de son aménagement ou de sa construction.

Elles n'annoncent en aucun cas une obligation pour le propriétaire du terrain de procéder à l'aménagement ou à la construction projetée : celui-ci reste maître de son terrain et prend lui-même la décision de l'aménager et le construire. En revanche, elles imposent certains principes d'aménagement et de construction en cas d'aménagement ou de construction.

Les orientations d'aménagement et de programmation ne constituent pas un projet que la commune s'engage à réaliser. C'est simplement la matérialisation, sur le terrain, d'une forme et d'une programmation urbaines qu'elle aimerait voir se réaliser dans le cas d'une opération d'aménagement.

Parmi ces principes peuvent figurer des principes d'accès au terrain, de desserte, d'implantation d'espaces publics ou d'équipements, d'implantation des bâtiments, de volumétries et densité, de typologies (formes) de logements... Ces principes peuvent prendre la forme d'un schéma, d'un plan de composition et/ou d'un texte listant les objectifs, selon le degré de précision et de contrainte souhaité par la commune.

Dans tous les cas, les orientations d'aménagement et de programmation s'imposent aux demandes d'autorisation d'urbanisme dans un rapport de compatibilité, et non de stricte conformité. Elles s'ajoutent aux règles liées au plan de zonage et au règlement qui s'appliquent aux terrains concernés par les orientations d'aménagement et de programmation. Leur aspect graphique permet de compléter ces dispositions réglementaires, voire de phaser les opérations lorsque cela est rendu nécessaire par l'adaptation des réseaux ou les objectifs de maîtrise du développement imposés notamment par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

### **Comment va se poursuivre la procédure ?**

L'objectif de la commune est de finaliser le dossier du futur PLU pour un arrêt en conseil communautaire au premier semestre 2022. Suite à cette étape, le dossier complet sera transmis aux différentes personnes publiques associées (services de l'Etat, du département, de la communauté de communes, chambres consulaires, etc...) afin qu'elles donnent un avis. A la fin du délai légal de 3 mois, pourra débuter l'enquête publique où chaque personne pourra prendre connaissance du projet de PLU et émettre des remarques ou des demandes. Le dossier sera accessible en mairie et sur une plateforme internet sous forme dématérialisée et des permanences seront assurées à la mairie par un commissaire enquêteur. Toutes les observations et remarques seront consignées et analysées. L'enquête dure au minimum un mois. A l'issue de l'enquête le commissaire dispose d'un mois pour rendre son rapport et présenter ses conclusions, dans lesquelles il préconise la prise en compte de certains avis ou de certaines remarques dans le PLU avant approbation. Durant ce délai il peut demander la commune de préciser certains points ou de se positionner par rapport à certaines demandes ou avis.

Le rapport d'enquête remis, les élus statueront sur les adaptations à apporter au projet sur la base des remarques émises par les personnes publiques associées et lors de l'enquête et sur la base des conclusions du commissaire. Le dossier de PLU sera alors mis à jour pour tenir compte des adaptations validées et sera ensuite approuvé par le conseil municipal et par le conseil communautaire. Il remplacera alors l'ancien PLU et deviendra applicable pour instruire les demandes d'urbanisme.

## **L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE VILLAGE**

### **EXERCICE PCS**

Le jeudi 24 mars 2022, un exercice de mise en application du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'est déroulé à la mairie. Etaient présent pour participer à l'exercice : Madame le maire, 8 conseillers municipaux, 2 gendarmes de Mornant, 1 pompier spécialisé, 5 animateurs de l'exercice, le représentant de l'outil Saphyras (outil de surveillance des crues de Saint Etienne métropole)

et un conseiller municipal de Dargoire présent en tant qu'observateur.

L'exercice portait sur le débordement du Gier de type crue centennale avec différents problèmes qui arrivait « au fil de l'eau » comme l'évacuation de certaines entreprises, l'hébergement de personnes et leur ravitaillement, le blocage de certaines routes...

L'outil d'alerte suivait aussi un scénario qui nous montrait une montée fictive du Gier et des événements liés à cette montée.



Cet exercice qui a duré tout l'après-midi nous a permis d'être jugé par des experts extérieurs afin de déterminer notre niveau d'intervention et a été un bon rappel des procédures à adopter en cas de crise.

### Un NOM pour L'EAU POTABLE de notre Territoire



Pour valoriser l'eau du territoire, l'Agglo lance un appel à la population pour trouver un nom à notre eau.

### Voici quelques indications pour vous aider :

- Ne pas utiliser de noms de marques déjà existantes
- Trouver un nom en lien avec le territoire pour une plus grande appropriation (la Condriviennoise par exemple).
- Nom si possible court pour une déclinaison plus facile... et souvenons-nous que les Romains sont venus s'installer à Vienne grâce à cette ressource

Les 5 meilleures propositions seront soumises à un choix pendant Jazz à Vienne !

Une boîte à idées se trouve à la mairie si vous voulez glisser votre idée dans une petite enveloppe avec vos coordonnées pour les votes papiers

### ACTION CITOYENNE : NETTOYAGE DU GIER samedi 7 mai 2022

La dernière fois, nous avons pu retirer du Gier et de ces abords, tous ces déchets.



Devant la belle réalisation accomplie pour notre environnement, nous allons recommencer ce samedi 7 mai, une nouvelle journée de nettoyage des berges du Gier, nous donnons rendez-vous à toute personne soucieuse de son environnement devant la salle du mille clubs (Et pas de souci, si vous n'avez pas vos gants, nous vous en fournissons).

**Samedi 7 mai à 9h00 : action citoyenne.**

**Samedi 7 mai à 14h00 : action citoyenne.**

Et nous terminerons chaque demi-journée par le traditionnel pot de l'environnement.



**Navette L'va :**

**LE NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE À PARTIR DU 25 AVRIL**



À partir du 25 avril 2022, et en complément des lignes régulières du réseau L'va, le nouveau service de Transport à la Demande, appelé désormais « **Navette L'va** », propose des trajets (allers simples ou allers-retours), entre les communes et des **établissements de santé**, des **zones d'activités**, des **commerces** et des **gares**.

**COMMENT ÇA MARCHE ?**

**1 – Déclenchement de course**

Il est impératif de réserver les trajets de Navette L'va. La réservation peut se faire :

- Sur le site web [www.lvabus.com](http://www.lvabus.com), page Navette L'va (à partir du 25 avril)
- Sur le site web [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr), page Navette L'va (à partir du 25 avril)
- Par email : [lvasurdemande@ratpdev.com](mailto:lvasurdemande@ratpdev.com)
- Par téléphone au **0810 414 909** (0.05€ TTC/min + prix de l'appel), lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

La réservation se fait au plus tard la veille du déplacement avant 17h00 (le vendredi pour le lundi suivant) et au maximum un mois à l'avance. L'va pourra cependant accepter un client jusqu'au dernier moment, si la course qu'il demande a déjà été déclenchée par quelqu'un d'autre.

*Les scolaires et étudiants n'ont pas accès au service pour les trajets réalisés dans le cadre de leurs études. Ils peuvent l'utiliser pour leurs loisirs le mercredi après-midi, samedi ou pendant les vacances scolaires.*

**2 – Mode opératoire**

Pour les trajets au Montée de sa commune, le client choisit uniquement l'heure à laquelle il souhaite arriver à une destination accessible depuis la zone Rive Droite Gier (liste en page suivante), par exemple, à 10h36 à la clinique Trénel. L'outil de réservation, ou l'agent au téléphone, lui communique alors le nom de l'arrêt le plus proche de son point de Montée et l'heure de prise en charge. Le client se présente à l'arrêt indiqué 5 minutes avant l'heure de passage de la Navette L'va.

Pour les trajets au Montée d'un établissement de santé, d'une zone d'activités, d'une zone de commerces ou d'une gare, le client sélectionne un horaire dans la grille (par exemple 17 h17 au Montée de la Gare de Givors). L'outil de réservation, ou l'agent au téléphone, lui communique alors l'heure à laquelle il arrivera à l'arrêt le plus proche de sa destination.

Le client recevra un mail de confirmation dès la commande enregistrée lui rappelant les principales caractéristiques du voyage. S'il réserve par téléphone et ne possède ni téléphone portable ni internet, la confirmation lui est donnée oralement.

**3 - Optimisation**

Afin d'optimiser le nombre de passagers à bord de la navette, L'va s'autorise à changer un horaire dans un créneau de + ou - 10 minutes. Cela se traduira soit par une contre-proposition faite au client au moment de la réservation, soit par le renvoi d'un mail pour un client ayant déjà réservé et reçu une première confirmation. La personne n'ayant pas de mail sera appelée par téléphone. Dans tous les cas de figure, le client doit approuver le changement.

**COMBIEN ÇA COÛTE ?**

Un trajet en Navette L'va coûte le prix d'un ticket de bus, soit 1,20 €. L'achat du ticket peut se faire à bord du minibus ou par sms, en envoyant « MOBI » au 93700.

Les personnes titulaires d'une **tarification sociale** peuvent utiliser la navette sur présentation de leur abonnement.

*Note : Le service de Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) est inchangé, avec un transport de porte à porte à n'importe quel horaire de la plage de fonctionnement du service, soit du lundi au samedi de 9h à 18h. Les conditions d'accès sont également inchangées avec la nécessité pour l'utilisateur d'obtenir une carte d'ayant-droit après instruction de son dossier.*



## Informations zone Rive Droite Gier

COMMUNE : **SAINT ROMAIN EN GIER**

Points d'arrêts de la Navette L'va sur la commune (Montée et Descente) :

<b>SAINT-ROMAIN-EN-GIER</b>
Place de la Mairie
Four à chaux

## Horaires de la Navette L'va

Pour aller et revenir des établissements de santé, des zones d'activités, des commerces/marchés et des gares accessibles depuis les communes de la zone Rive Droite Gier.

Les horaires indiqués ci-dessous sont les mêmes pour la descente et la montée (sauf gare et centre-ville de Givors).

### Établissements de santé – Du lundi au samedi



<b>Clinique Trénel</b> (Sainte Colombe)	8h35	10h36	12h06	13h36	15h06	18h
<b>Hôpital de Condrieu</b>	9h10	11h10	13h10	15h40	17h	

### Zones d'activités – Du lundi au vendredi



<b>ZI Loire-sur-Rhône/Saint-Romain-en-Gal</b>	7h27	8h27	13h27	16h55	17h55	
---	------	------	-------	-------	-------	--

### Commerces et Marchés – Du lundi au samedi (sauf marchés)



<b>Centre-ville de Vienne</b>	10h45	13h45	14h45	16h		
-------------------------------	-------	-------	-------	-----	--	--

<b>Centre-ville de Givors</b>	Descente	7h12	8h12	13h12	17h12	18h12
	Montée	7h17	8h17	13h17	17h17	18h17

<b>Marché de Rive de Gier</b> (le Mardi)	9h30	12 h				
---	------	------	--	--	--	--

<b>Marché de Givors</b> (le Vendredi)	9h30	12 h				
--	------	------	--	--	--	--

<b>Marché de Vienne</b> (le Samedi)	9h30	10h45	12 h			
--	------	-------	------	--	--	--

### Gares - Du lundi au samedi



<b>Gare de Givors</b>	Descente	7h12	8h12	13h12	17h12	18h12
	Montée	7h17	8h17	13h17	17h17	18h17

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

### APE : LES ENFANTS D'ABORD



L'APE les enfants d'abord proposera prochainement une tombola à gratter, avec des lots offerts par des partenaires locaux entre autres et nous remercions dès à présent, le ROC, le petit Volsci et le Bar à papa pour leur participation.



Nous espérons que ces tickets vous portent chance et nous vous rappelons que toutes nos ventes sont en faveur des enfants de l'école. Nous allons offrir une surprise à Pâques aux enfants et organiserons une boum qui fera swinguer nos petits loups.

Joyeuses Pâques!



### L' Association des Chasseurs de Saint Romain en Gier

En cette année de sortie de COVID, l'association de chasse organise son tournoi annuel de pétanque au LAC de la BRICOTTE le samedi 11 juin 2022 à partir de 13H30 avec buvette et barbecue. Toutes les doublettes seront primées avec un chevreuil aux vainqueurs, (16 euros l'engagement).

**Samedi 11 juin à 13H30 : tournoi de pétanque annuel de l'association de chasse.**

### ADPRGA: L' Association de Défense et de participation des Riverains du Gier et de ses affluents:

Saint-Etienne Métropole projette de découvrir le Gier à Rive de Gier. Cette hypothèse pourrait entraîner une montée de crue un peu plus rapide pour les débits supérieurs à 100 m<sup>3</sup>/s (niveau déjà atteint pour une fréquence inférieure à la crue décennale). A St Romain en Gier, elle pourrait avancer de 10 à 20 minutes le débit de pointe de crue par rapport à l'existant.

L'APDRGA espère, pour la sécurité des riverains à Saint-Romain, que ce projet de découverte ne verra pas le jour !

### SAINT ROMAIN DE FRANCE



### LA 11<sup>eme</sup> ROMANAISE DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE.

Après ce deux années de COVID, les saint romains de toute la France vont enfin se retrouver en Gironde pour leur traditionnelle romanaise. De nombreuses activités de découvertes de la région, une soirée de gala le samedi soir pour fêter les retrouvailles après 2 longues années de disette.



**Samedi 3 juillet et Dimanche 4 juillet 2022 : 11<sup>eme</sup> ROMANAISE**

### Rhone Sud FOOTBALL CLUB:

**RHONE SUD FOOTBALL CLUB**  
**LOTO**

**LE 16 AVRIL 2022**  
**SALLE DU STADE DE**  
**ST ROMAIN EN GIER**  
**OUVERTURE DES PORTES A 18h**

**2000 EUROS DE**  
**LOTS A GAGNER**

**BUVETTE**

**RHONE SUD FOOTBALL CLUB**

**POUR TOUTE QUESTION**  
**FABIEN 0789803794**

LES LOTS SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER

## LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2022

### Vote du compte de gestion 2021 de la commune :

Mr. **BELMONT Cédric**, adjoint délégué à la finance présente le compte de gestion 2021 et propose l'approbation du compte par le Conseil municipal.

### Vote du compte administratif 2021 de la commune :

Dépenses fonctionnement :	344 812,94 €
Dépenses d'investissement :	75.309,80€
Recettes fonctionnement :	386 811,93 €
Recettes d'investissement :	52.410,64€
EXCEDENT de l'exercice :	157 114,27€
DEFICIT de l'exercice :	22.899,16€
Report remboursement TVA 2020 :	22.899,16€

Résultat de clôture de l'exercice : **+ 190.139,27€**

Le Conseil municipal, approuve le compte administratif 2021 de la commune par un vote à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats comme suit :

au C / 001 section investissement RECETTES	⇒ la somme de : 190 139,27€
au C / 1068 section investissement RECETTES	⇒ la somme de :66 182,72€
au C / 002 section fonctionnement RECETTES	⇒ la somme de :132 930,54€

### Vote des taxes :

Il est proposé pour l'année 2022 de maintenir le taux des taxes au même niveau que pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : **27,54%**
- Taxe foncière (non bâti) : **38,57%**

Taux des taxes approuvé par un vote à l'unanimité

### Vote du budget primitif 2022 de la commune et reprise des résultats du compte administratif :

Madame Le Maire présente les projections et éléments pour la construction du budget primitif :

Budget Primitif 2022 de la commune:

Section de Fonctionnement Dépenses	513 350,54 €
Section d'Investissement Dépenses :	292 121,99 €
Section de Fonctionnement Recettes :	513 350,54 €
Section d'Investissement Recettes :	292 121,99 €

Le budget primitif est approuvé par le Conseil par un vote à l'unanimité

### Autorisation de signature de la Convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres

Les communes membres et l'Agglomération souhaitent se doter d'un logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux et que la mutualisation d'un tel logiciel réduit considérablement le coût de l'abonnement pour les communes, il a été convenu que Vienne Condrieu Agglomération souscrive au logiciel C-MAGIC et le mette à disposition des communes.

Le logiciel C-Magic est proposé par la société Ecofinance avec un abonnement d'une durée d'un an renouvelable. C'est un logiciel full-web, hébergé par Firecore (société du groupe Ecofinance). La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'une connexion avec identifiant et mot de passe, propre à chaque collectivité.

C-Magic a pour objet de fournir aux collectivités une assistance dans le traitement des bases fiscales d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Il permet également d'animer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

La mise à disposition du présent logiciel fera l'objet d'une facture forfaitaire de 480 euros TTC. (Au lieu d'un montant de 12 000€ formations comprises).

**LE CONSEIL MUNICIPAL approuve** le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres et **autorise** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention.

### Avis sur le projet d'extension de la carrière exploitée par la société LAFARGE GRANULATS

L'enquête publique va commencer afin d'étendre la carrière au niveau du Godivert. Quelques remarques du conseil municipal :

- Les camions renversent beaucoup de gravats sur la route au niveau de la RD 488 du au virages.
- L'aspect paysager : un aménagement de la carrière doit être fait car la descente d'Echalas montre un paysage de désolation au niveau de la carrière.

Avis favorable par un vote à l'unanimité.

### Questions et informations diverses :

- Discussion sur l'équipement de l'école.



## MEMENTO DES COORDONNEES

### NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS :

#### **Bar - Restaurant :**

Le Roc de Saint Romain      **04 78 51 25 43**  
O' Barapapa                      **06 52 32 55 10**  
Le Petit Volsci                   **07 86 77 00 78**

#### **Traiteur :**

C'Gone traiteur                   **06 09 92 28 97**  
[Cgone.traiteur@gmail.com](mailto:Cgone.traiteur@gmail.com)

#### **Electricien :**

SARL Archer Clément           **04 78 81 52 51**  
[clement.archer@yahoo.fr](mailto:clement.archer@yahoo.fr)      **06 11 71 57 08**

#### **Plâtrerie, peinture, décoration et carrelage :**

CURABA Jean-Christophe      **06 12 50 84 75**

#### **Assistants maternelles :**

CHECCACCI Marie-Olympe      **06 72 74 20 24**  
NOEL Elodie                      **07.60.75.94.85**  
PANETTI Céline                  **06 84 10 76 13**  
ZEGHIDI Catherine              **04 72 39 01 64**

### NOS ASSOCIATIONS :

**Amicale laïque**                      **Lourdès FERREIRA**  
[amicalestromain@gmail.com](mailto:amicalestromain@gmail.com)      **06 60 75 51 48**

**APE, Les enfants d'abord**      **Carinne TERREZ**  
[lesenfantsdabord69700@gmail.com](mailto:lesenfantsdabord69700@gmail.com)

**APSR**                                  **Gérard BAZARD**  
[apsrlabricotte@gmail.com](mailto:apsrlabricotte@gmail.com)      **06 59 10 75 35**

**ADPRGA :**                              **Jean PABION**  
[adprga4269@free.fr](mailto:adprga4269@free.fr)              **04 72 24 58 33**

**FC Rhône Sud**                      **Kevin ESTRAGNAT**  
[kevin.estragnat@laposte.net](mailto:kevin.estragnat@laposte.net)      **06 77 91 91 55**

**St Romain Animations**      **Emmanuelle JACQUART**  
[emmanuelle.jacquart@yahoo.fr](mailto:emmanuelle.jacquart@yahoo.fr)      **06 20 46 41 81**

**Amicale Boules**                      **Denis MICHEL**  
[denis.michel876@orange.fr](mailto:denis.michel876@orange.fr)      **06 88 19 32 85**

**Chasse**                                  **Christian REZE**  
[rchristian69700@gmail.com](mailto:rchristian69700@gmail.com)      **06 18 20 52 87**

**Saint Romain de France**      **Roger SIMON**  
[roger.simon@saintromainengier.fr](mailto:roger.simon@saintromainengier.fr)      **06 11 99 38 80**

**Transhumance Folk et chansons**      **Maurice DUPUY**  
[dupuy.maurice@sfr.fr](mailto:dupuy.maurice@sfr.fr)

### NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers :                              **18**  
Police :                                  **17**  
Gendarmerie Mornant :          **04.78.44.00.64**  
Urgence Européennes :          **112**  
SAMU, Urgences médicales :      **15**  
Centre anti-poison :                **04 72 11 69 11**  
Centre Hospitalier Givors :        **04 78 07 30 30**  
Urgences :                              **04 78 07 33 40**  
Centre Hospitalier Vienne :        **04 74 31 33 33**  
Clinique Trenel Vienne :          **04 74 53 72 72**

### ECOLE LOUIS PINGON

**7 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier**

Directeur :                              **Mr FERRATON**  
Téléphone :                              **04.72.24.50.00**

### MAIRIE

**9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier**

Téléphone :                              **04 72 24 58 65**  
Fax :                                      **04 72 24 50 69**  
Email :                                      [mairie@saintromainengier.fr](mailto:mairie@saintromainengier.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Les mardis de                          13h30 à 18h00  
Les vendredis de                      15h30 à 18h00  
Chaque premier samedi du mois de 09h à 12h  
(le vendredi précédent, la mairie est alors fermée)

### CABINET MEDICAL :

-Cabinet Médical :                      **04-78-57-32-50**  
-Prise de rendez-vous sur internet par DOCTOLIB

### VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION :

Espace Saint Germain – Bâtiment ANTARES  
30 av. du Général LECLERC – 38 200 VIENNE

Téléphone :                              **04 74 78 32 10**  
Mail : [info@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:info@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

### BIBLIOTHEQUE

**9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier**

Téléphone                              **04 72 24 58 65**  
Email :                                      [mairie@saintromainengier.fr](mailto:mairie@saintromainengier.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Les mardis de                          16h00 à 17h30  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois                10h00 à 11h30